

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°084/2022 – 1.1 MP

Objet : ACQUISITION LOGICIEL THEMIS POUR LA DEMATERIALISATION DES ECHANGES ETAT-CIVIL COMEDEC POUR LITTERA

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 026/2014 en date du 14/04/2014 délégrant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant qu'il convient d'acquérir un logiciel pour la dématérialisation des échanges état-civil COMEDEC pour LITTERA ;

Vu la proposition de la sarl ODYSSEE INFORMATIQUE, ZI la rivière, Rue de l'industrie 19360 MALEMORT en date du 03/08/2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le devis en date du 03/08/2022 de la sarl ODYSSEE INFORMATIQUE, ZI la rivière, Rue de l'industrie 19360 MALEMORT d'un montant de 1200 € H.T soit 1 440 € TTC pour l'acquisition du logiciel THEMIS pour la dématérialisation des échanges état-civil COMEDEC pour LITTERA ;

ARTICLE 2 : Une formation en télé assistance est assurée par ODYSSEE pour un montant de 500 € TTC.

ARTICLE 3 : La maintenance annuelle du logiciel s'élève à 250 € H.T soit 300 € TTC.

Saint Laurent des Arbres, le 30 septembre 2022.

Mme Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

